Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL162-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 162 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Rapport présenté par Madame LABAISSE, conseillère municipale :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Par délibérations en date du 23 septembre 2025 modifiée par délibération en date du 27 mai 2026, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du service ALSH.

Il convient de modifier le deuxième paragraphe l'article 3 comme suit **« Une passerelle entre l'ALSH et les Espaces Jeunes est possible pour les élèves de 6ème (parfois âgés de 10 ans) sur les vacances d'automne : 1/2 journée + repas à l'ALSH / après-midi aux Espaces Jeunes (transport par les Espaces Jeunes). Dans ce cas, le responsable légal s'acquitte des frais d'ALSH, ainsi que de l'adhésion annuelle aux Espaces Jeunes »**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la modification du règlement intérieur du centre de loisirs municipal d'Orthez dans sa version annexée à la présente délibération,
- précise qu'il prendra effet dès que la présente délibération sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

MAIRIE D'ORTHEZ * Pyrénées-Atlantiques

Publiée le